



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**  
**Quarante et unième session**  
**Lima, 1<sup>er</sup>-8 décembre 2014**  
Point 12 b) de l'ordre du jour  
**Mise au point et transfert de technologies et mise en place**  
**du Mécanisme technologique**  
**Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies**

## **Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction le Rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies<sup>1</sup>.
2. Le SBI a pris note des consultations entre le FEM et le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC), ainsi que des progrès réalisés pour faire cadrer l'exécution du volet du programme stratégique de Poznan concernant l'appui aux centres des technologies climatiques et au réseau des technologies climatiques avec la mise en œuvre opérationnelle et les activités du CRTC, en réponse à l'invitation qu'il avait adressée à cet effet à sa quarantième session<sup>2</sup>. Il a aussi pris note des domaines de collaboration<sup>3</sup> entre les centres régionaux de transfert de technologies et de financement, soutenus par le FEM dans le cadre du programme stratégique de Poznan, et le CRTC, et a invité le FEM à rendre compte sur cette collaboration dans ses futurs rapports.
3. Le SBI a noté que le Comité exécutif de la technologie, en réponse à l'invitation qu'il lui avait adressée à sa quarantième session<sup>4</sup> à évaluer le programme stratégique de Poznan, a engagé le débat sur la question à sa neuvième réunion, tenue à Bonn (Allemagne) en août 2014<sup>5</sup>. Le SBI a aussi noté que le Comité exécutif de la technologie entreprendra l'évaluation du programme stratégique de Poznan en 2015, selon le mandat qui doit être élaboré par l'équipe spéciale du Comité chargée de cette tâche. Il a invité le Comité exécutif de la technologie à lui présenter, à sa quarante-deuxième session, un rapport d'étape sur ses conclusions préliminaires (juin 2015) et à lui soumettre, à sa quarante-troisième session (novembre-décembre 2015), un rapport final à la Conférence des Parties.

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/2014/2,(annexe, part II, sect. 4) et FCCC/CP/2014/2/Add.1.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2014/8, par. 141.

<sup>3</sup> FCCC/CP/2014/2/Add.1, annexe, par. 14.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2014/8, par. 142.

<sup>5</sup> FCCC/SB/2014/3, par. 50.